ORGANISATION DES ELECTIONS – PIC DE ROUBAIX PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE

LES CANDIDATS

Personnes pouvant candidater:

- Les porteurs de projets ayant mené leur projet au titre du Fonds de participation des habitants (FPH) à terme au cours des années 2016 et 2017, qu'ils soient d'un collectif d'habitants ou membres d'une association
- Les membres sortants du Comité qui peuvent s'ils le désirent coopter un candidat par membre du FPH

Procédure d'appel à candidature :

- Un <u>appel à candidature</u> est envoyé à partir du <u>lundi 12 février 2018</u> auprès de porteurs de projets FPH 2016-2017 (habitants et bénévoles associatifs) par courrier, courriel et sur le site web La FABRIQUE
- Les <u>candidatures</u> doivent être déposées pour le <u>mercredi 14 mars 2018</u> au plus tard auprès du chef de projet en mairie de quartier (en main propre ou voie postale en mairies de quartiers) ou par courriel: <u>lafabrique@ville-roubaix.fr</u>
- Les candidatures se font par secteur en fonction du lieu de résidence ou du lieu de l'activité de l'association

LES ELECTEURS

Personnes pouvant voter:

- Les porteurs de projets 2016-2017 (et dont le projet a été soldé conformément au règlement intérieur), une voix par habitant
- Les associations ayant une action de proximité sur le quartier en lien avec la mobilisation habitante (centres sociaux, comités de quartier, comités des fêtes, amicales, associations sportives et culturelles): une voix par association
- Les membres sortants

Un courrier d'information sera envoyé à l'ensemble du corps électoral à partir du <u>lundi 12 février 2018</u>.

LES ELECTIONS

 Le scrutin est un scrutin de liste ou chaque électeur est amené à élire au maximum 10 membres permanents et 10 suppléants Organisation des élections des membres bénévoles des Comités d'attribution du PIC de Roubaix du jeudi 29 mars 2018 – 14:00 à 19:00 heures dans les mairies de quartiers

- Les <u>listes des candidats</u> seront disponibles à partir du <u>vendredi 16 mars 2018</u> sur le site de La FABRIQUE, en mairies de quartier et à la Direction politique de la ville et vie associative à l'hôtel de ville de Roubaix
- Les <u>élections</u> auront lieu le <u>jeudi 29 mars 2018</u> dans les mairies de quartiers, entre 14 et 19 heures
- Sur chaque lieu de vote sera présent :
 - 1. Deux membres sortants
 - 2. Un agent municipal : chef de projet qui assure la bonne tenue des élections
- Pour voter, les personnes devront se munir d'une pièce d'identité, du courrier de notification si possible et émarger la feuille de vote.

CALENDRIER

- Lancement de l'appel à candidature à partir du lundi <u>12 février 2018</u>
- Recueil des candidatures jusqu'au mercredi <u>14 mars 2018</u> au plus tard (en main propre auprès des secrétariats des mairies de quartiers, par courrier postal en mairies de quartiers, par courriel : <u>lafabrique@ville-roubaix.fr</u>)
- Diffusion des listes des candidats le vendredi 16 mars 2018
- Election le jeudi 29 mars 2018
- Installation des membres lors des premiers Comités d'attribution du PIC de Roubaix suivant les élections, puis élection de chaque Président par les membres permanents réunis lors de ceux-ci.